

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOTUVER

M. Hafedh HEMAYED, qui détenait directement et indirectement 5,009% du capital et des droits de vote de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER-, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 14 septembre 2011, le seuil des 5% des actions et des droits de vote et ce, suite à la cession sur le marché de 22 833 actions de sa participation directe dans la société, représentant 0,18% du capital.

Avant le franchissement de seuil, M. Hafedh HEMAYED détenait directement 631 723 actions, représentant 5,001% du capital de la SOTUVER, et indirectement 1 012 actions représentant 0,008% du capital.

M. Hafedh HEMAYED a déclaré qu'il envisage de poursuivre :

- l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote,
- la cession des actions et droits de vote qu'il détient.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par M. Hafedh HEMAYED le 19 septembre 2011.